

Engagement de Parrainage

En vertu du titre I de l'article 3 de la loi du 6 novembre 1963 modifiée, chaque candidat doit être présenté par au moins 500 citoyens habilités par la détention d'un des mandats électifs ou fonctions suivants :

- Les maires, maires délégués des communes associées, maires des arrondissements de Lyon et de Marseille
- Les présidents des organes délibérants des communautés urbaines, d'agglomérations ou de communes
- Les membres des conseils généraux et régionaux, de l'Assemblée de Corse et des assemblées territoriales d'Outre-mer
- Les membres élus de l'Assemblée des Français de l'Etranger
- Les membres du Parlement

Chaque citoyen habilité, quel que soit le nombre de mandats qu'il détient, ne peut faire de présentation que pour un seul candidat.

Je soussigné (e)

Né (e) le :

Domicilié (e) à :

En ma qualité de

Indiquez votre mandat (maire, conseiller général, conseiller régional, député, sénateur ...)

et le territoire de votre ressort (commune, canton, département, région ...)

M'engage solennellement à parrainer la candidature de M. Yahia GOUASMI pour l'élection présidentielle de 2012.

Les présentations seront ultérieurement rédigées sur les formulaires officiels imprimés par l'administration selon le modèle arrêté par le Conseil Constitutionnel.

Fait à

Le / / **2011**

Signature :



Formulaire à retourner à :

**M. Yahia GOUASMI
1, impasse Jean-Baptiste Lebas
59760 Grande-Synthe**